

SNCF Réseau DT PACA	
Réponse sign. DT <input type="checkbox"/>	
Réf. A20.../000044	
Date : 03 JAN 2017	
Visa DT	Alim. Copie
DT	Rép. greffe
DRECC	
ENV	
LN PCA	
PAPT	
PCS	
PDR	
Ag. I&P	
Ag. Tr&T	
Infraçote	
Initialog	
EIC	
Autres	

SNCF Réseau
Mission Ligne Nouvelle Provence
Côte d'Azur
Les Docks - Atrium 10.4
10, place de la Joliette
13567 Marseille cedex 02

Le **28 DEC. 2016**

Affaire suivie par : Laurent LANTERI - 04.92.12.40.83.
Chargé d'études à l'aménagement du territoire

N/Réf : ADT/JMP/ETM/LL

Objet : Position de la commune de Saint-Laurent-du-Var dans le cadre de la concertation publique relative à la LN PCA

Monsieur,

Dans le cadre de la concertation publique sur la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LN PCA), je souhaite vous faire part, une nouvelle fois, de la position de la commune de Saint-Laurent-du-Var quant aux tracés proposés.

Lors de nos premiers échanges, je vous ai indiqué mon opposition concernant les deux projets initiaux de voies en estacades (deux et quatre voies) qui impactaient de manière trop importante notamment le quartier des Vespins, celui de la gare ainsi que les riverains de la rue Anfossi.

Ma volonté est de maintenir un cadre de vie de qualité dans ces secteurs denses de la commune et ces scénarios ne permettaient pas de répondre à ces objectifs.

Je vous ai également indiqué que seul l'enfouissement total avec un franchissement du Var en tunnel peut être accepté par la Commune. Malgré tout l'intérêt de cette proposition, je déplore que cette solution ne puisse être mise en œuvre sur le territoire communal.

En effet, vous m'avez précisé que cette solution n'était pas envisageable en raison de contraintes techniques trop fortes. Egalement, il m'a été avancé que cet enfouissement serait également impossible car la LN PCA sera raccordée au futur pôle multimodal de Nice Saint-Augustin/Aéroport, son implantation ayant été figée bien avant les propositions de tracés des voies. Un décalage vers l'Est aurait sans doute permis un passage sous le Var.

Compte tenu de l'intérêt de la création de la LN PCA pour notre département des Alpes-Maritimes et notre Région, vous avez proposé de nouveaux tracés permettant de réduire l'impact du passage de cette voie sur le territoire Laurentin.

Ainsi, je vous signifie que l'option du décalage au sud des voies existantes avec enfouissement des 4 voies semble intéressante en termes d'insertion urbaine et permettrait de limiter les nuisances sur la commune de Saint-Laurent-du-Var. La faisabilité de cette variante permettra de vérifier son fonctionnement.



L'expertise relative au franchissement du Var réalisée par le bureau d'étude CITEC a permis d'obtenir une analyse sur la circulation routière et la mobilité dans le secteur à horizon de l'arrivée de la LN PCA. Elle indique que la suppression de la M6007 à la circulation est possible à condition d'organiser le report modal (prolongement sur le territoire Laurentin de la ligne T2 par une passerelle).

En conséquence, afin de ne pas pénaliser le fonctionnement du territoire Laurentin, l'avis de la Commune de Saint-Laurent-du-Var ne pourra être formulé qu'une fois que les problématiques seront résolues en matière de circulation sur le secteur littoral entre les communes de Nice et Saint-Laurent-du-Var, et que des solutions de report modal seront finement étudiées et actées par l'ensemble des établissements publics concernés.

D'autre part, la Commune demande que les projets du transfert de la gare St Augustin et du pôle multimodal Nice-Aéroport intègrent la problématique du futur tracé de la LN PCA à ce jour pas arrêté, afin de ne pas se fermer toutes les options dont celle d'une emprise sud avec passage sur la M6007.

Je vous remercie de prendre en compte cette position dans le cadre de la concertation publique et vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**Pour Le Maire de Saint-Laurent-du-Var
Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes
Chargé de mission du Président du Conseil Départemental
Vice-Président de la Métropole Nice Côte d'Azur**

**L'Adjointe déléguée à l'Environnement
Danielle HEBERT**

